



Métiers des animaux de compagnie



Formation pour adultes

**Epl
agro**
de la Meuse

Technopôle
Philippe de Vilmorin
CS 40249
55006 BAR-LE-DUC Cédex

Brevet Professionnel Educateur Canin



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT



Métiers préparés :

- × Educateur canin indépendant
- × Salarié qualifié en éducation canine, dressage, élevage, pension

Durée de la formation :

- × 889 heures maximum en centre, 315 heures en entreprise.
- × Modulation de la durée en fonction du parcours individuel de formation élaboré avec le candidat.

Conditions d'accès :

× **Public visé :**

- Les demandeurs d'emploi
- Les salariés en Congé Individuel de Formation
- Les salariés en Droit Individuel à la Formation
- Les salariés en Contrat de Professionnalisation

× **Conditions d'accès :**

- Être âgé de 18 ans minimum (sauf contrat professionnalisation)
- Être titulaire d'un CAP ou BEP et de 12 mois d'activité professionnelle
- **Ou** avoir suivi une scolarité complète de classe de seconde et 12 mois d'activité professionnelle
- **Ou** justifier d'une année d'activité professionnelle dans le secteur d'activité ou 36 mois dans un autre secteur d'activité

Déroulement de la formation :

× **Entrée en formation :**

- Prochaine session de septembre à juin
- Entrées cadencées

× **Une individualisation des parcours :**

- La durée, les contenus et les modalités de la formation sont adaptés en fonction de vos acquis (formation et expérience), de vos attentes et de l'entreprise choisie



La Région
Lorraine



Brevet Professionnel Educateur Canin



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT



- * Une organisation en modules :

La formation est composée de modules courts (de 7 à 35h) liés à des compétences professionnelles, qui s'articulent autour des thèmes suivants

- Pratique de l'éducation canine
- L'homme et le chien
- Cynotechnie
- Connaissances Cynophiles
- Comportement du chien
- Infrastructures et équipements
- La réglementation spécifique au milieu du chien
- Création et stratégie d'entreprise
- Droit du travail
- Action commerciale
- L'éducateur canin dans son environnement
- Suivi d'activités
- Gestion quotidienne de l'entreprise
- Gestion à long terme de l'entreprise
- Communication

Modalité d'évaluation :

- * La validation d'unités capitalisables du diplôme BP « Educateur Canin ». Chaque unité s'obtient de façon indépendante et est validée pour 5 ans.
- * Le BP éducateur canin est validé par 12 unités capitalisables :
 - 9 UC nationales
 - 3 UCARE (unités d'adaptation régionales à l'emploi) au choix : dressage de chien de troupeau, manipulation d'animaux agressifs, rééducation de chiens de refuge, spécialisation en élevage, présentation de chiens en concours, entretien chiens de sécurité, prévention et secourisme, comportementaliste, médiation animale, dressage chien de chasse

Frais pédagogiques :

- * Coût de la formation variable selon le parcours de formation (possibilité de prise en charge du coût de la formation en fonction de la situation du stagiaire)

Modalité de rémunération :

- * Selon votre statut (hors convention individuelle) et la réglementation en vigueur, votre rémunération peut être assurée par le Pôle Emploi, l'ASP, les Fonds de formation, l'employeur ou tout autre dispositif en vigueur.

Contact : Bureau Accueil Orientation

03.29.79.64.81

cfppa.bar-le-duc@educagri.fr



La Région
Lorraine